

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 25 mars 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à M. Genoud, M. Aragon donné à C. Seifert, S. Pérou donné à S. Mercet,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, P. Meylan

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2022-2

### FINANCES- Demande de subvention à l'Etat au titre du DSIL 2022- Aire de jeux Parc Meyer

La commune a le projet de réaliser une rénovation complète de l'aire de jeux située Parc Meyer au cœur du centre-Bourg.

A ce titre la commune peut bénéficier d'une subvention par l'Etat au titre du DSIL 2022,

Le projet est estimé actuellement à 66 000 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention de 30 % sur un montant Hors Taxes soit de 19 800€.

La demande pourra à défaut d'obtention de subvention au titre de la DSIL être valable également au titre de la DETR 2022 comme vu avec les services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

